

Fiches de clarification des « Guides techniques pour la réception des réseaux d'assainissement par les organismes accrédités Cofrac »

Avant-propos

Dans la poursuite de son action de clarification des « Guides pour la réception des réseaux d'assainissement neufs par les organismes accrédités » entamée en 2009, le groupe de travail « Fiabilité des réseaux d'assainissement » examine toutes les remarques qui lui sont adressées soit par les syndicats professionnels, soit par des organismes non syndiqués ou par des évaluateurs techniques.

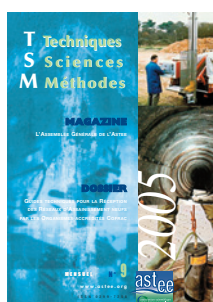
Une remarque relative à la difficulté de lecture du guide « Contrôles d'étanchéité » a amené le groupe de travail à établir la fiche de clarification n° 5. Cette fiche est constituée par un tableau de synthèse des essais d'étanchéité des réseaux et ouvrages d'assainissement réalisables en France lors des opérations de contrôle préalables à la réception de travaux neufs. Le groupe de travail rappelle qu'il appartient au donneur d'ordre de préciser les types d'essais d'étanchéité qu'il veut voir réaliser.

Cette fiche de clarification n° 5 reprend en outre l'origine des prescriptions à appliquer pour réaliser les contrôles d'étanchéité.

Jean-Charles BRUYELLE

Animateur du groupe

« Fiabilité des réseaux d'assainissement » de l'Astee



« Guides techniques pour la réception des réseaux d'assainissement neufs par les organismes accrédités Cofrac » parus dans TSM n° 9 de 2005



Fiches de clarification n° 1 à 4 parues dans TSM n° 10 de 2010

Fiche de clarification n° 5 des guides techniques pour la réception des réseaux d'assainissement neufs par les organismes accrédités Cofrac

Essais d'étanchéité à l'eau autorisés en réception de travaux							
Essai W							
	Longueur testée	Pression nominale d'essai	Durée d'essai	Maintien de la pression pendant la durée de l'essai	Tolérances	Imprégnation	Réseau sous nappe
Canalisations et branchements seuls	Toute la longueur de la canalisation et toute la longueur des branchements s'y raccordant moins la longueur des obturateurs mis en place	Jusqu'au niveau du sol avec 1 m de c.e.* mini et 5 m de c.e.* maxi Option possible du CCTP : 4 m de c.e.* quelle que soit la profondeur si la génératrice supérieure de la canalisation est < 4 m par rapport au sol	30 min ± 1 min	± 10 cm de c.e.* par rapport à la pression nominale	0,15 litre par m ² de surface mouillée après avoir ramené la pression en fin d'essai à la pression nominale	1 h mini pour le béton ou les matériaux revêtus de ciment Pas d'imprégnation pour autres matériaux	Essai d'infiltration suivant protocole défini par le CCTP
	Regards et boîtes seuls	Jusqu'au niveau du sol avec 1 m de c.e.* mini et 5 m de c.e.* maxi			0,4 litre par m ² de surface mouillée après avoir ramené la pression en fin d'essai à la pression nominale		Si nappe à - de 1 m du sol fini : pression nominale d'essai : 1 m de c.e.* par rapport à la hauteur de nappe Si nappe est à une profondeur comprise entre 1 m et 5 m sous le sol fini : pression nominale d'essai jusqu'au niveau du sol Si le réseau et/ou la nappe sont à plus de 5 m de profondeur : pression nominale d'essai maxi : 5 m de c.e.* par rapport au niveau de la nappe

*c.e. = hauteur de colonne d'eau ; CCTP : cahier des clauses techniques particulières.

Origine des prescriptions (toutes ces prescriptions sont reprises dans le guide Asteel) :

Norme NF EN 1610 de 1997

- Fascicule 70 de 2003

- Guide Asteel de 2005

Essais d'étanchéité à l'air autorisés en réception de travaux						
Essais LB, LC et LD						
	Longueur testée	Pression nominale en début d'essai	Pression limite en fin d'essai	Tolérances	Stabilisation /saturation	Imprégnation
Canalisations et branchements seuls	Toute la longueur de la canalisation et toute la longueur des branchements s'y raccordant moins la longueur des obturateurs mis en place	50 mbar (± 1 mbar)	40 mbar (± 1 mbar)	Temps de chute de pression à ± 5 s suivant tableau de la norme par diamètres avec formule de calcul pour diamètres non courants Options : Béton * sec ou Béton * mouillé et autres matériaux	Pression nominale d'essai + 10 % pendant 5 min	En cas d'essai négatif, le contre-essai peut être réalisé après 1 h d'imprégnation pour le béton ou les matériaux revêtus de ciment Pas d'imprégnation pour autres matériaux
		ou 100 mbar ± 1,5 mbar	ou 85 mbar (± 1,5 mbar)			
Regards et boîtes seuls	Toute la hauteur du regard jusqu'à l'assemblage supérieur du dispositif de réduction Si impossibilité d'obtenir au niveau du dispositif de réglage : toute la hauteur de la cheminée jusque sous l'assemblage inférieur du dispositif de réduction	50 mbar (± 1 mbar)	40 mbar (± 1 mbar)	Temps de chute de pression divisé par deux par rapport à une canalisation de même diamètre que le regard ou la boîte		
		ou 100 mbar (± 1,5 mbar)	ou 85 mbar (± 1,5 mbar)			
		Boîte d'inspection	40 mbar (± 1 mbar)			
	Boîte de branchement	50 mbar (± 1 mbar)	40 mbar (± 1 mbar)			
						Réseau sous nappe Réaliser un essai à l'eau W Si la nappe est à moins de 2 m au-dessus de la génératrice supérieure de la canalisation : possibilité de réaliser un essai LD (200 - 185 mbar)

*béton armé comme non armé.

Origine des prescriptions (toutes ces prescriptions sont reprises dans le guide Asteel) :

Norme NF EN 1610 de 1997

Fascicule 70 de 2003

Guide Asteel de 2005